

Eglises



«Plus l'amour est parfait,
plus la folie est grande
et le bonheur sensible.»

Erasme (1466-1536),
in «Eloge de la folie»

SOCIÉTÉ

Que fait l'Eglise pour l'Etat?

RÉFLEXION La nouvelle Constitution pose une question fondamentale: quel apport de l'Eglise pour le bien commun? Réponse avec un aspect, celui de la solidarité.



L'an passé, la Fondation valaisanne pape François a distribué 180 000 francs en Valais. DR

Qui sait que Caritas, Action de Carême et Pain pour le prochain sont des institutions chrétiennes? L'an passé, la Fondation valaisanne pape François a distribué 180 000 francs en Valais. La Maison de la diaconie offre à tous des repas, des soins et des conseils juridiques. La fondation Saint-Antoine, les Cartons du cœur, les vestiaires paroissiaux, les visites en EMS, dans les hôpitaux, à domicile, pour les personnes isolées, âgées, en état de pauvreté, de handicap, pour les réfugiés, etc. Toutes ces œuvres ne pourraient fonctionner sans une forme de soutien public à l'Eglise.

Etat et Eglise poursuivent certains buts communs, comme la défense des plus faibles, le renforcement des liens sociaux,

«Avec la crise sanitaire et les changements sociétaux à venir, la présence des Eglises devra être renforcée.»

Stève Bobillier

le respect des différences et de la dignité de chacun. Ces valeurs humanistes visent le bien commun et s'adressent à tous, croyant ou non. C'est pour cela que l'Etat leur reconnaît un statut d'utilité publique. Dans cette collaboration, l'Etat ne soutient pas une religion, mais des communautés de croyants.

La laïcité n'est donc pas l'absence de toute religion – ces interdictions menant trop souvent à des radicalisations dangereuses –, mais une distinction claire entre les compétences des Eglises et de l'Etat, séparation qui permet une collaboration saine.

Bénévolat des Eglises

L'Etat ne peut intervenir dans toutes ces situations de précarité et doit collaborer avec les acteurs civils et religieux. Ainsi, on estime à plus de 200 000 heures le bénévolat des Eglises en 2020, seulement pour la partie francophone du Valais. Si l'Etat devait encadrer seul ces activités, cela reviendrait bien plus cher à la population, car l'aide actuelle aux Eglises correspond seulement à 0,012% du

budget annuel de l'Etat, soit 1 fr. 50 par an et par habitant. Or, ce bénévolat doit être encadré par des structures qui ont un coût. Loin des rumeurs sur la richesse de l'Eglise, le diocèse est depuis longtemps déficitaire et vit modestement, avec des structures professionnelles adaptées et légères. Avec la crise sanitaire et les changements sociétaux à venir, la présence des Eglises devra être renforcée. Dans une société de plus en plus vieillissante et précarisée, alors que certains voudraient reléguer le spirituel dans la seule sphère privée, ne serait-il pas au contraire temps de reconnaître leur action et d'augmenter leur soutien pour aider nos plus démunis?

STÈVE BOBILLIER

À PROPOS

Eglises et Etat



Le contexte valaisan actuel, entre campagne électorale, votations fédérales à caractère éthique et assemblée constituante, est l'occasion de redéfinir l'articulation du politique et du religieux dans la vie de la cité. Entre une approche théocratique depuis longtemps dépassée et une stricte laïcité qui voudrait reléguer le domaine du spirituel dans la sphère privée, les Eglises reconnues en Valais sont persuadées que les champs de compétence distincts et complémentaires de l'Etat et des Eglises s'enrichissent mutuellement; chacun, avec sa mission propre, collabore à la dignité de tous, à la paix et au développement de la société dans le souci de préserver la création.

Dans le passé, en collaboration avec la société civile et l'Etat, les Eglises ont forgé l'identité culturelle du Valais. En plus de leur activité confessionnelle centrée sur l'annonce de l'Evangile, elles ont contribué au bien de tous: les communautés religieuses notamment ont fondé et dirigé de nombreux hôpitaux, écoles et institutions sociales. Aujourd'hui et demain, les évolutions complexes de la société requièrent une perspective renouvelée, se développant dans la continuité de notre patrimoine culturel et moral. Les Eglises y contribuent par leur mission auprès de chaque personne, croyante ou non, par exemple lors des événements majeurs de la vie et dans le service solidaire de tous. Dans ce sens, elles apportent leur contribution au respect des droits fondamentaux et à la promotion des buts sociaux dont se charge l'Etat. **PIERRE-YVES MAILLARD**

ACTUALITÉS

CORONAVIRUS

La pastorale de la jeunesse se réinvente



Dans le contexte de la pandémie de Covid-19, la pastorale de la jeunesse se réinvente pour rejoindre les jeunes croyants. Tandis que les grands rassemblements demeurent interdits, de nombreuses initiatives locales naissent pour maintenir le lien dans ces circonstances particulières. En voici concernant quatre rendez-vous habituels des jeunes:

a. **Le festival Open Sky à Fully.** Initialement prévu le week-end prolongé de la Saint-Joseph (19-20-21 mars 2021), le festival Open Sky se déroulera, en édition spéciale, sur plusieurs semaines et dans tout le Valais, dès le 19 mars. www.opensky-fully.ch

b. **La Montée vers Pâques du 28 mars au 4 avril.** Les jeunes seront invités à vivre cette année #Paquespresdecheztoi. Le site www.monteeverspaques.org reprendra les détails des initiatives des divers cantons en présentiel selon les règles sanitaires du moment. Un visuel sera bientôt proposé pour renvoyer sur le site et donner à des jeunes peut-être «hors groupe» la possibilité de trouver des propositions près de chez eux. Infos disponibles dès le début mars.

c. **Les JMJ nationales à Berne du 23 au 25 avril.** Cette rencontre a été revue dans une formule hybride comme Taizé l'a proposé lors de la rencontre européenne cet hiver. Une partie du contenu, des invités et des prières seront proposés en ligne. L'autre partie sera organisée en présentiel selon les normes sanitaires du moment dans les divers cantons, où plusieurs lieux offriront aux jeunes d'interagir et de vivre à quelques-uns l'esprit des JMJ nationales. En bref, une seule marque «BE On-Line» déclinée de manière hybride à travers les cantons: www.jmj.ch

d. **La Journée mondiale de prière pour les vocations le dimanche 25 avril.** Une réflexion est actuellement menée en vue d'une éventuelle action «Box solidarité et prière». L'action se déroulerait du 25 avril à la Pentecôte. Les informations devraient arriver vers le 5 avril sur www.vocations.ch

Mentionnons encore le site internet des jeunes chrétiens valaisans, www.tasoulafoi.ch, qui présente régulièrement la situation de manière actualisée.

MÉDITATION

Quelle folie?

Alors que nous vivons une situation inédite que beaucoup qualifient de «folle» et que nous sommes pris dans un monde de «folie» qui court après le pouvoir et cherche à avoir toujours plus, la Bible nous invite à ralentir en attirant notre attention sur un autre type de «folie»: «Car ce qui est folie de Dieu est plus sage que les hommes, et ce qui est faiblesse de Dieu est plus fort que les hommes.» 1 Corinthiens 1,25 (trad. © AELF)

Mais quelle est donc cette «bonne folie» pour que nous en prenions de la graine? Pour Paul, il s'agit de la Croix et donc d'aimer et de donner sa vie jusqu'au bout. Une telle attitude – qui peut paraître «faible» – permet à la puissance de Dieu de se manifester. Alors que pouvons-nous souhaiter en ce temps de carême? Peut-être quelques graines de cette folie divine qui pousse à oser des choix à contre-courant, à aimer quoi qu'il en coûte et à poser des gestes concrets qui promeuvent la vie.

MONIQUE DORSAZ